

ISRAËL OCCUPE, OPPRIME, COLONISE LA PALESTINE

PAS DE PRODUITS de la **COLONISATION**
DANS NOS MAGASINS !



Quand vous achetez des produits estampillés «origine Israël», vous encouragez à votre insu la colonisation israélienne de la Palestine. En effet, un certain nombre d'entre eux proviennent de colonies israéliennes en territoire palestinien occupé.

C'est le cas des fruits et légumes en provenance de la vallée du Jourdain et d'autres régions de Cisjordanie vendus sous les marques Jaffa, Mehadrin, Hadiklaim, Jordan River, Carmel, et Adafresh voire Maître Prunille : dattes « medjoul », pamplemousses, oranges, mandarines, figues, kumquats, fruits de la passion, avocats, patates douces, grenades ... selon arrivages. C'est aussi le cas de vins présentés comme provenant d'Israël alors qu'ils proviennent du plateau du Golan ou de Cisjordanie, territoires occupés.

C'est aussi le cas des produits cosmétiques AHAVA en vente dans ce magasin qui sont fabriqués dans une colonie israélienne en territoire palestinien occupé, en violation du Droit international.

Ajoutons que l'étiquette de ces produits mentionne le lieu effectif de production « Mitzpe Shalem » – colonie située sur la rive palestinienne de la Mer Morte – et indique pourtant « Israël », - fausse origine donc – en contravention avec la réglementation¹. Cette réglementation, édictée par l'Union Européenne pour se mettre en conformité avec le droit international, exige en effet que la mention « colonie israélienne » figure explicitement sur l'étiquette, afin que les consommateurs ne soient pas induits en erreur.

Rappelons que le 23 décembre 2016, le Conseil de Sécurité de l'ONU a voté la Résolution 2334 qui dans son article 5 demande « à tous les États, compte tenu du §1 de la présente résolution, de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

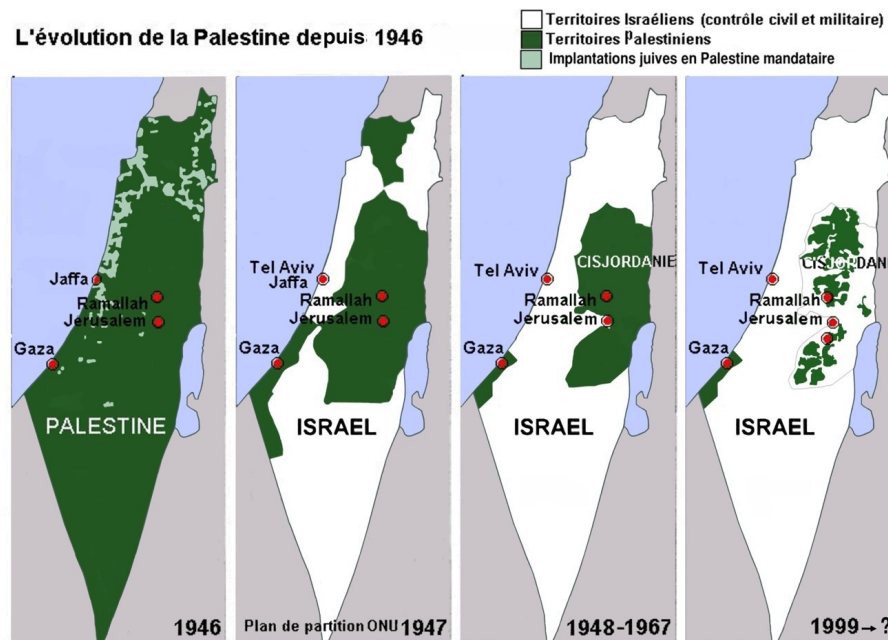
¹ « Notice interprétative de l'Union Européenne du 11 novembre 2015 sur l'indication d'origine des marchandises en provenance des Territoires occupés ».

La colonisation est un crime de guerre !

Nous refusons de nous rendre complice d'un crime de guerre.
Nous n'achetons pas les produits étiquetés Israël, car ils peuvent provenir des colonies israéliennes illégales en Palestine occupée !

Dans le cadre de la campagne internationale
Boycott Désinvestissement Sanctions.

Depuis 2005, à l'initiative de la société civile palestinienne,
BDS est une campagne internationale, non-violente, citoyenne pour imposer à Israël le respect du Droit.



Association France Palestine Solidarité - Groupe local Paris-Centre, 21 ter rue
Voltaire, 75011 Paris
courriel : afps.pariscentre@gmail.com
site : www.france-palestine.org